



# DÉNOMINATION

du Passage Burlamachi.

---

Du 6 juillet 1932

---

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu l'opportunité de donner une dénomination au passage situé entre le Musée d'art et d'histoire et l'Ecole des Beaux-Arts;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères et numérotation des bâtiments du 9 octobre 1931;

Vu la proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève en date du 10 juin 1932;

Vu le préavis favorable formulé par le service des Archives en date du 20 juin 1932;

Sur le préavis du Département des travaux publics;

ARRÊTE:

De donner le nom de « passage Burlamachi » au passage situé entre le Musée d'Art et d'histoire et l'Ecole des Beaux-Arts, en souvenir du Syndic Jean-Jacques Burlamachi à qui est due la création de l'Ecole des Beaux-Arts.

Certifié conforme:

*Le Chancelier:* Eugène MULLER.